TAXE D'APPRENTISSAGE 2014

ENSEMBLE, INVESTISSONS DANS VOS TALENTS DE DEMAIN

EMLV LÉONARD DE VINCI — ÉCOLE DE MANAGEMENT PARIS-LA DÉFENSE

ESILV LÉONARD DE VINCI — ÉCOLE D'INGÉNIEURS PARIS-LA DÉFENSE

iiM LÉONARD DE VINCI — INSTITUT DE L'INTERNET ET DU MULTIMEDIA PARIS-LA DÉFENSE

LÉONARD DE VINCI
PÔLE UNIVERSITAIRE

3 ÉCOLES POUR ACCOMPAGNER

Investissez dans les cursus de nos trois écoles et apportez ainsi votre d'un vivier de 2 700 étudiants à fort potentiel."

21 spécialisations | **2 700** étudiants | **6 150** diplômés

EMLV LÉONARD DE VINCI — ÉCOLE DE MANAGEMENT PARIS-LA DÉFENSE

En alliant formation opérationnelle, expériences en entreprise, dimension internationale et développement de la personnalité, l'EMLV forme vos futurs cadres, autonomes, créatifs et responsables.

Spécialisations :

- Marketing Distribution
- E-Business
- Gestion de PME
- Corporate Finance et Gestion des Risques
- Finance de Marché
- Contrôle de Gestion et Systèmes d'Information
- Ressources Humaines
- Management du Sport
- Développement Durable
- Négociation et Management des Affaires (apprentissage)
- Finance et Contrôle de gestion (apprentissage)

Calendrier des stages 2014 :

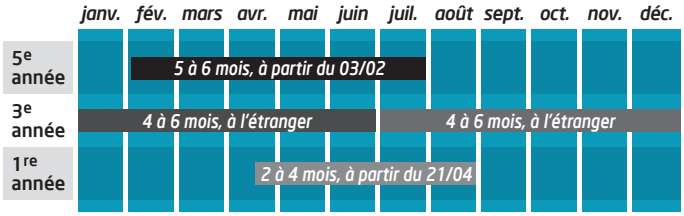
janv. fév. mars avr. mai juin juil. août sept. oct. nov. déc.
5e année
3e année
1re année
5 à 6 mois, à partir du 03/02
4 à 6 mois, à l'étranger
4 à 6 mois, à l'étranger
2 à 4 mois, à partir du 21/04

ESILV LÉONARD DE VINCI — ÉCOLE D'INGÉNIEURS PARIS-LA DÉFENSE

L'ESILV propose une formation généraliste axée sur les technologies numériques, dans 4 domaines techniques porteurs, et forme vos futurs ingénieurs, opérationnels et multiculturels.

Spécialisations :

- Mécanique numérique et modélisation
- Informatique et sciences du numérique
- Ingénierie financière
- Nouvelles énergies *(ouverture en septembre 2014)*

Calendrier des stages 2014 :

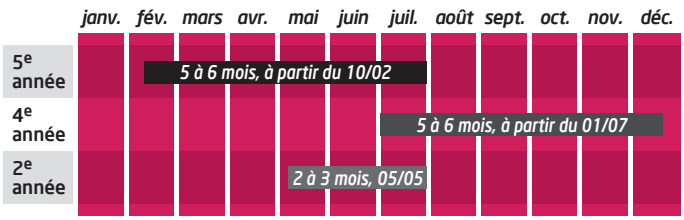
janv. fév. mars avr. mai juin juil. août sept. oct. nov. déc.
5e année
4e année
2e année
5 à 6 mois, à partir du 10/02
5 à 6 mois, à partir du 01/07
2 à 3 mois, 05/05

VOTRE DÉVELOPPEMENT...

contribution à la formation

EN SAVOIR PLUS
Direction des Relations Entreprises
01 41 16 71 07 - dre@devinci.fr

iiM LÉONARD DE VINCI
INSTITUT DE L'INTERNET ET DU MULTIMEDIA
PARIS-LA DÉFENSE

Au croisement d'une école de création et d'une école de management, l'IIM forme vos futurs chefs de projet web et multimédia (niveaux Bachelor, Mastère, MBA), riches de leur double compétence et opérationnels dans tous les secteurs d'activité.

Spécialisations :

- Web, E-business
- Communication
- Communication visuelle
- Cinéma d'animation
- Jeux Vidéo
- Design interactif *(ouverture en septembre 2014)*

Calendrier des stages 2014 :

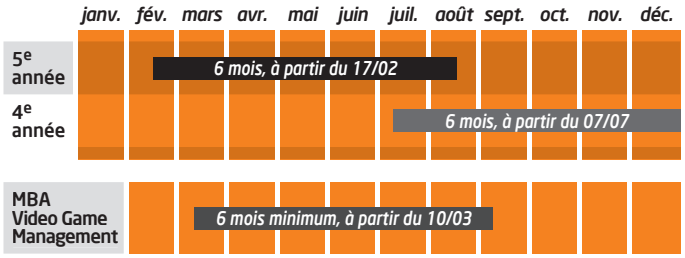

DEVENONS PARTENAIRES

La taxe d'apprentissage est le seul impôt dont les entreprises ont la libre affectation.

Choisissez de développer vos relations avec les trois écoles du Pôle Universitaire Léonard de Vinci et engagez votre entreprise dans un partenariat opérationnel.

● RENFORCEZ VOS ÉQUIPES

Chaque année, 1 500 étudiants de nos trois écoles effectuent un stage en entreprise, pour une durée de 2 à 6 mois.

Nous pouvons organiser au Pôle vos sessions de recrutement, vous faisant ainsi gagner en visibilité et en efficacité.

Vous pouvez également déposer directement vos offres de stage sur www.devinci.fr/stages.

● PRÉSENTEZ VOTRE ENTREPRISE ET VOS MÉTIERS

Lors de rendez-vous dédiés et "sur-mesure" avec les étudiants, vous communiquez sur votre entreprise, vos métiers et développez votre notoriété en tant que recruteur. Vous présentez vos perspectives de stage et d'emploi et pouvez recueillir les candidatures à l'issue de la présentation.

● CONFIEZ AUX ÉTUDIANTS DES MISSIONS DE CONSULTING ET DES PROJETS DE RECHERCHE APPLIQUÉE

Par équipe, les étudiants répondent à vos problématiques. L'encadrement des enseignants vous garantit le sérieux et la qualité du travail réalisé.

● OPTIMISEZ VOS RECRUTEMENTS

Vous accédez à un réseau de 6 150 diplômés issus de nos trois écoles et pouvez leur communiquer vos offres d'emploi.

● SOUMETTEZ DES PROBLÉMATIQUES DE RECHERCHE AUX ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

Très attachés à travailler sur des problématiques concrètes d'entreprise, les enseignants-chercheurs vous font bénéficier d'un regard extérieur et spécialisé sur vos thématiques.

● ASSOCIEZ-VOUS À LA PÉDAGOGIE

Interventions dans les cours, participation aux Comités Pédagogiques... : vous choisissez votre mode d'intervention et participez à la formation de vos futurs collaborateurs.

LA TAXE D'APPRENTISSAGE **EN BREF...**

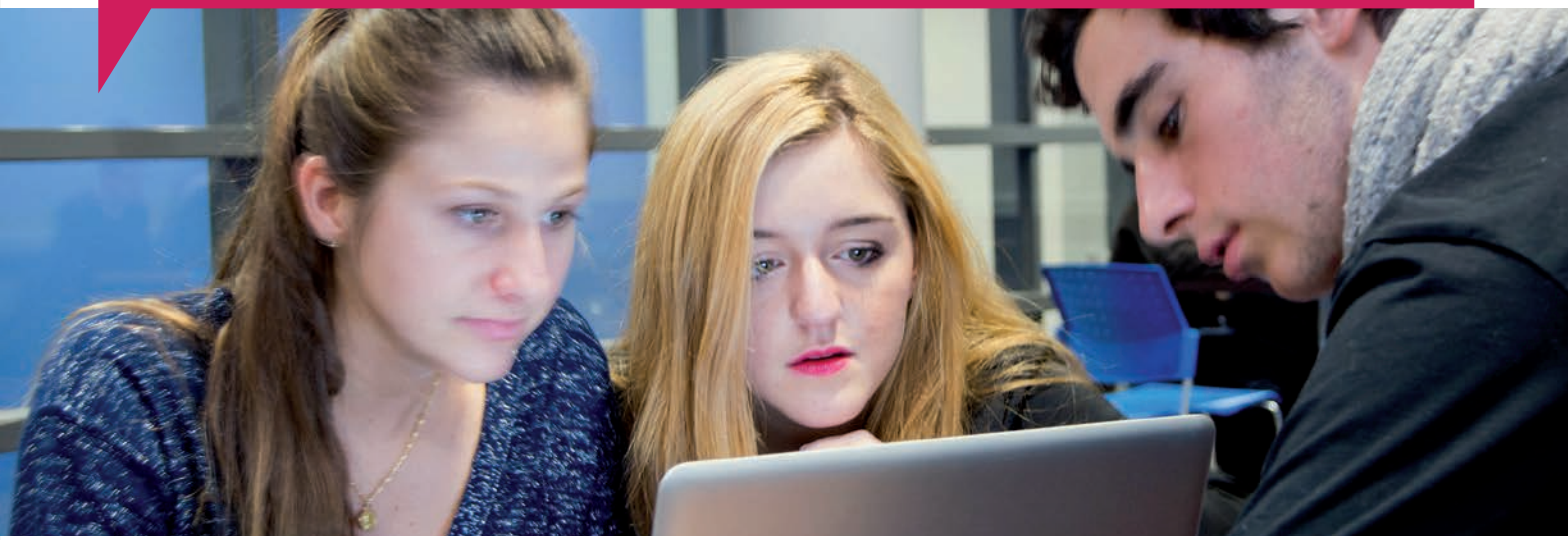

● QU'EST-CE QUE C'EST ?

La taxe d'apprentissage est un **impôt obligatoire versé par les entreprises**, dans le but de financer le développement des formations initiales.

C'est le seul impôt librement affecté par les entreprises **aux écoles de leur choix**.

● COMMENT ?

Le versement de la taxe d'apprentissage se fait obligatoirement par l'intermédiaire d'un OCTA - Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage agréé - auquel l'entreprise précise les écoles bénéficiaires.

L'organisme collecteur adresse ensuite à l'entreprise un reçu libératoire justifiant son versement et reverse aux écoles, en juin 2014, les montants attribués.

● QUI ?

Directeur Général, Directeur des Ressources Humaines ou Directeur Administratif et Financier sont en général responsables de l'affectation de la taxe d'apprentissage.

Chaque collaborateur peut intervenir et recommander l'école de son choix : devenez notre ambassadeur en transmettant ce dossier au responsable de la taxe d'apprentissage dans votre entreprise.

DATE LIMITE DE VERSEMENT
Vendredi 28 février 2014

LE CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE SUIT DES RÈGLES TRÈS PRÉCISES :

Taxe brute 2014 = 0,5 % de la masse salariale 2013

+ Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage (CSA)
+ Contribution au Développement de l'Apprentissage (CDA)

57 %
Quota d'apprentissage
pour financer l'apprentissage

- **22 %** **FNDMA** — *Versé aux Régions via le Trésor Public*
- **35 %** **CFA** — *Centres de Formation d'Apprentis*

43 %
Hors quota = barème
pour financer les formations hors apprentissage

- **40 %** **Catégorie A** — *Diplômes de type CAP, BEP, Bac pro* — *NIVEAU V - NIVEAU IV*
- **40 %** **Catégorie B** — *Diplômes technologiques de type BTS, DUT, Licence (Bac+2 à Bac+4)* — *NIVEAU III - NIVEAU II*
- **20 %** **Catégorie C** — *Diplômes technologiques de type Bac+5 et plus* — *NIVEAU I*

(Sous réserve d'éventuelles modifications de la loi)

LA TAXE D'APPRENTISSAGE
UN ENJEU ESSENTIEL

À travers le versement de votre taxe d'apprentissage, vous participez au développement de nos formations, de nos outils pédagogiques et vous accompagnez les stratégies de développement de nos trois écoles."

2013
Des réalisations stratégiques grâce à votre soutien

DÉMARCHES TRANSVERSALES
- Renforcement de la pédagogie projet, associant les élèves de l'EMLV, l'ESILV et l'IIM dès leur première année d'études.
- Création d'une 5e année "Entreprendre" ouverte aux étudiants des 3 écoles porteurs d'un projet.

EMLV
- Renforcement de l'internationalisation du cursus étudiant et développement de diplômes conjoints, notamment de "bachelors européens".
- Développement de l'apprentissage.

ESILV
- Évolution de la majeure Informatique et sciences du numérique pour prendre en compte les grands enjeux de l'économie numérique : Big Data, applications multimédia, technologies mobiles, objets communicants…
- Intégration du Concours Avenir, concours post-bac qui ouvre les portes de 6 écoles d'ingénieurs, et des banques d'épreuves e3a et PT pour les élèves de classes préparatoires scientifiques.

IIM
- Développement de l'e-learning dans la pédagogie.
- Développement de l'apprentissage et de la VAE (Valorisation des acquis de l'expérience).

2014
De nombreux projets ambitieux

DÉMARCHES TRANSVERSALES
- Création d'un laboratoire de recherche en Finance, DeVinci Finance Lab, commun à l'ESILV et l'EMLV.
- Lancement de ReStart-PostBac@deVinci, programme accéléré d'un semestre à partir de février, pour les étudiants voulant se réorienter sans perdre une année.
- Stratégie de développement des effectifs pour augmenter le nombre de diplômés et accroître ainsi la visibilité des écoles.
- Renforcement de l'internationalisation des cursus, grâce au développement de doubles diplômes avec des universités étrangères.

EMLV
- Intégration d'une "mission solidaire" d'un mois dans le cursus de 2e année, pour sensibiliser les étudiants à leur environnement humain et économique.

ESILV
- Création d'une majeure Nouvelles Énergies pour former les étudiants aux métiers émergents du secteur.
- Entrée de l'ESILV dans des associations d'entreprises (Pasc@line, Elles bougent…) pour renforcer les synergies avec les professionnels.

IIM
- Création d'un nouvel axe métier "Design interactif".
- Évolution de la spécialisation "Communication d'entreprise" en "Communication digitale".

LA TAXE D'APPRENTISSAGE
MODE D'EMPLOI

1. CHOISISSEZ LES ÉCOLES QUE VOUS SOUHAITEZ SOUTENIR :

	Catégorie **A**	Catégorie **B**	Catégorie **C**
ÉCOLE DE MANAGEMENT LÉONARD DE VINCI 12 avenue Léonard de Vinci - 92400 Courbevoie *Code UAI : 0922369A*	✔ par cumul *	✔	✔
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'INGÉNIEURS LÉONARD DE VINCI 12 avenue Léonard de Vinci - 92400 Courbevoie *Code UAI : 0922563L*		✔ par cumul *	✔
INSTITUT DE L'INTERNET ET DU MULTIMÉDIA 12 avenue Léonard de Vinci - 92400 Courbevoie *Code UAI : 0922564M*	✔ par cumul *	✔	✔

** Règle du cumul : une formation est habilitée à percevoir, de plein droit, une catégorie du barème (A, B ou C), ainsi que, par cumul et **sur indication de l'entreprise**, la catégorie immédiatement voisine.*

Pour le QUOTA d'apprentissage : vous pouvez également contribuer au développement des sections en apprentissage de nos écoles en versant votre quota disponible au :

CFA Léonard de Vinci / section EMLV *(Code UAI : 0922384S/0922369A)*
ou **CFA Léonard de Vinci / section ESILV** *(Code UAI : 0922384S/0922563L)*
ou **CFA Léonard de Vinci / section IIM** *(Code UAI : 0922384S/0922564M)*
12 avenue Léonard de Vinci - 92400 Courbevoie

2. CHOISISSEZ VOTRE ORGANISME COLLECTEUR :

Nous vous conseillons notre partenaire privilégié **PEMEP** (Tél. 0 820 20 23 31 - www.pemep.fr) qui facilitera vos versements en faveur de nos écoles, ou tout autre organisme de votre choix.

3. REMPLISSEZ ET RENVOYEZ LE BORDEREAU AVANT LE 28 FÉVRIER 2014

Pour que l'EMLV, l'ESILV et l'IIM puissent bénéficier de votre taxe d'apprentissage, vous devez indiquer clairement, dans la rubrique "**Reversement aux écoles**" ou "**Affectation aux écoles**" du bordereau de votre organisme collecteur :

- l'école ou les écoles choisies,
- leur adresse,
- les catégories choisies, en précisant la mention "par cumul" si nécessaire,
- les montants précis affectés ou "le maximum".

Dans le cas contraire, votre taxe ne sera pas versée aux écoles.

4. INFORMEZ-NOUS :

Pour nous permettre de vous remercier et de vérifier que vos intentions de versement ont bien été respectées par l'organisme collecteur, nous vous remercions de nous informer de votre intention de versement :

en nous renvoyant le document joint complété
ou en saisissant votre promesse en ligne : *www.devinci.fr/taxe2014*

BESOIN D'UN CONSEIL, D'UNE INFORMATION ?
Akila HAMMOUTENE
01 41 16 71 07
akila.hammoutene@devinci.fr

www.ediconcept.fr - Crédit photos : Patrick Delance - Agence Let it be - Document non contractuel